



Co-funded by
the European Union

RÈGLEMENT DU CAMP SOLEADER 2026

9 OBJET DU RÈGLEMENT

Ce règlement présente les règles communes applicables pendant le séjour SoLeader 2026, organisé dans le cadre du programme Erasmus+. Il vise à garantir la sécurité de chacun, le respect de la vie collective et le bon déroulement du projet.

La signature de ce règlement est obligatoire pour confirmer la participation au séjour. Pour les participants mineurs, il doit également être signé par les représentants légaux.

10 ESPRIT DU SÉJOUR

SOLEADER 2026 est un échange européen réunissant des jeunes autour du sport, de l'inclusion, de la citoyenneté, de l'interculturalité et du développement durable.

Chaque participant représente la FSCF au sein d'un groupe international. Il s'engage à adopter une attitude respectueuse, responsable, ouverte et bienveillante envers les autres participants, les encadrants, les partenaires et les lieux d'accueil.

11 RESPECT DES PERSONNES ET VIE COLLECTIVE

Aucun comportement discriminatoire, humiliant, violent, sexiste, raciste, homophobe, validiste, xénophobe ou portant atteinte à la dignité d'une personne ne sera toléré.

Les insultes, moqueries, intimidations, pressions, gestes déplacés, violences physiques ou verbales, ainsi que toute forme de harcèlement sont incompatibles avec l'esprit du séjour.

Chaque participant s'engage à respecter les espaces communs, les chambres, le matériel, les temps de repos, les règles des lieux d'accueil et les besoins spécifiques des autres participants.

12 PARTICIPATION, HORAIRES ET CONSIGNES

Chaque participant s'engage à participer aux activités prévues dans le programme, sauf situation particulière signalée à l'équipe d'encadrement.



Le respect des horaires et des consignes est indispensable au bon déroulement du séjour, notamment dans un cadre international où les retards ou absences peuvent avoir des conséquences sur l'ensemble du groupe.

13 DÉPLACEMENTS, TEMPS LIBRE ET BAINNADES

Les déplacements et les temps libres se déroulent selon les consignes données par l'équipe d'encadrement : horaires, périmètres autorisés, déplacements en groupe, modalités de contact et règles de retour.

Le séjour réunit des participants mineurs et majeurs. Certaines règles peuvent donc différer selon l'âge, non par discrimination, mais en raison des obligations légales de protection et d'encadrement des mineurs.

Les participants mineurs ne peuvent pas quitter seuls le groupe ou le lieu d'hébergement sans accord préalable de l'équipe d'encadrement et doivent obligatoirement être accompagnés d'un animateur lors de ces déplacements. Ils ne peuvent pas se baigner sans autorisation et sans les conditions de surveillance prévues.

Les participants majeurs disposent d'une autonomie plus large, mais restent soumis au cadre collectif du séjour, aux lois applicables, aux règles locales et aux consignes de sécurité. Ils ne doivent jamais entraîner un participant mineur dans une sortie ou une baignade non autorisée.

14 ALCOOL, TABAC ET SUBSTANCES INTERDITES

La consommation, l'achat ou la détention d'alcool est interdite aux participants mineurs pendant toute la durée du séjour.

Pour les participants majeurs, la consommation d'alcool, lorsqu'elle est légalement autorisée, doit rester modérée, responsable et compatible avec le cadre éducatif du projet. Elle est interdite pendant les activités, les déplacements collectifs, avant ou pendant toute activité sportive ou baignade, ainsi que dans les lieux où le règlement l'interdit.

Aucun participant majeur ne doit acheter, fournir ou proposer de l'alcool à un participant mineur.

La consommation de tabac ou de cigarette électronique doit respecter la loi, les règles des lieux d'accueil et les consignes de l'équipe.

La détention, la consommation ou le trafic de substances illicites est strictement interdit.



Co-funded by
the European Union

15 SANTÉ, SÉCURITÉ ET DOCUMENTS

Chaque participant s'engage à signaler à l'équipe d'encadrement toute information utile à sa sécurité ou à sa santé : traitement médical, allergie, maladie, handicap, blessure, difficulté psychologique ou besoin particulier.

Les documents demandés avant le départ doivent être transmis dans les délais indiqués. En cas d'accident, de malaise, de conflit grave, de disparition temporaire ou de situation inquiétante, le participant doit prévenir immédiatement l'équipe d'encadrement.

16 IMAGE ET RÉSEAUX SOCIAUX

La prise et la diffusion de photos ou vidéos doivent respecter le droit à l'image, la dignité et le consentement des personnes.

17 MANQUEMENTS AU RÈGLEMENT

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une réponse adaptée à la gravité de la situation : échange avec le participant, rappel des règles, information des représentants légaux pour les mineurs, restriction temporaire de certaines activités ou mesure immédiate de protection en cas de mise en danger.

En cas de manquement grave ou répété, la FSCF se réserve le droit de refuser la participation du participant à de futurs séjours ou événements organisés par la fédération.

18 ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

En signant ce règlement, je reconnais avoir pris connaissance des règles du séjour SOLEADER 2026 et je m'engage à les respecter.

Nom et prénom du participant :

Date :

Signature du participant :

Pour les participants mineurs :



Co-funded by
the European Union

Nom et prénom du représentant légal :

Date :

Signature :